

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

Séance du 21 décembre 2018

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	14
Date de convocation	17/12/2018
Date d'affichage	26/12/2018

L'an deux mil dix huit, le vingt et un décembre, à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : M. DUMONT JC, Mme GUERMEUR M., M. WATRIN F., Mme SERRE F., M. LEPRINCE R., M. KNAJDER M., M. HENRY G., , Mme GAND E., Mme BAVOUX F., M. LEPAGE J-N., M. Mme ROUX A., M. LEPAGE P.

Absents excusés : M. VOILQUIN Alain donnant pouvoir à M. DUMONT Jean-Claude, Mme NAWROCKI Béatrice donnant pouvoir à M. LEPAGE Pascal.

Absente non excusée : Mme LULLO Esperanza

Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

2018-12-D12

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales transfère aux maires la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Les commissions administratives de révision des listes électorales, qui détenaient cette compétence, sont supprimées à partir du 10 janvier 2019.

Un contrôle à posteriori sera opéré par les commissions de contrôle créées par la loi. Leur rôle sera d'examiner les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire, et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin ou au moins une fois par an en l'absence de scrutin.

Conformément à l'article L19 du nouveau code électoral, dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée de :

- *3 conseillers municipaux (à l'exception du maire, des adjoints et conseillers municipaux titulaires d'une délégation) appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau,
- *2 conseillers municipaux appartenant à la 2^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau.

Sont donc désignés pour faire partie de la commission de contrôle des listes électorales :

- *Mme GAND Evelyne,
- *M. HENRY Gilles,
- *Mme ROUX Agnès
- *M. LEPAGE Pascal
- *Mme NAWROCKI Béatrice.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20181221-2018-12-D12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2019
Publication : 30/01/2019

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20181221-2018-12-D12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2019
Publication : 30/01/2019